



Compte rendu COPIL NATURA 2000
Site FR 7200804 « Réseau hydrographique de la Pimpine »
Site FR7200698 « Carrières de Cénac »
du 8 décembre 2022 – Communauté de communes des portes de l'Entre-deux-Mers
Bilan d'activité 2019-2022 / Bilan annuel 2022

Membres participants :

- Monsieur Christophe COLLET, Délégué au SIETRA, Commune de Sadirac.
- Madame Elisabeth LEMOINE, Syndicat intercommunal d'étude, de travaux et d'aménagement de la Pimpine.
- Monsieur Paul LEMAIRE, Syndicat intercommunal d'étude, de travaux et d'aménagement de la Pimpine.
- Monsieur Dominique DUPHIL, Vice-Président, Fédération départementale des associations de pêche et de protection du milieu aquatique de la Gironde.
- Madame Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission, Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.
- Madame Sophia GIPOULOU, Bénévole; Groupe Chiroptères d'Aquitaine.
- Madame Noémie OSTANDIE, Co-Animatrice Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Madame Carole DECKER, responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine.

Structure ou personne excusée :

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine.
- Département de la Gironde.
- Office français de la biodiversité.
- Mairie de Cénac.
- Mairie de Latresne
- Monsieur Jean-François LAVILLE, Adjoint au maire de Latresne, Président du Syndicat intercommunal d'étude, de travaux et d'aménagement de la Pimpine:
- Pôle technique de l'Entre-deux-mers.
- Syndicat des sylviculteurs de la Gironde.
- Fédération départementale des associations de pêche et de protection du milieu aquatique de la Gironde.
- SEPANSO
- Association département des piégeurs agréés de Gironde.

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 8 décembre 2022 dans la salle du conseil de la Communauté de communes des portes de l'Entre-deux-Mers, sous la présidence de Madame Sophie EYHERABIDE, représentante de Monsieur le Directeur-adjoint de la DDTM de la Gironde, excusé.

Madame EYHERABIDE adresse un message de bienvenue aux membres participants, rappelle le contexte de l'animation et présente l'ordre du jour.

Cette séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA). La présentation est téléchargeable sur les pages internet dédiées à chacun des sites Natura 2000 et prochainement sur le site de la préfecture de la Gironde :

<https://reseau-hydrographique-pimpine.fr>

<https://carrieres-cenac.fr>

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Sites-terrestres-du-departement-ou-interdepartementaux-geres-par-la-Gironde-33>

En propos introductif, l'animateur rappelle l'organisation, validée lors du comité de pilotage de 2020 (COPIL), d'organiser les COPIL concomitamment pour les sites Natura 2000 du réseau hydrographique de la Pimpine et des carrières de Cénac. Cette décision s'appuie sur leurs imbrications territoriales ainsi que leurs articulations importantes en matière d'enjeux.

Les enjeux pour chacun des sites sont rappelés, ainsi que les objectifs découlant de chacun des documents d'objectifs. Le site Natura 2000 du Réseau hydrographique de la Pimpine couvre 281 ha sur le bassin versant de la Pimpine. Il permet la conservation de 19 espèces d'intérêt communautaire, essentiellement liées au cours d'eau. Ce site est intimement lié, en terme de fonctionnement écologique, à celui des carrières de Cénac, notamment pour la conservation des chauves-souris. Ce dernier s'étend sur 22,63 ha de forêts et de carrières.

- **Présentation de la troisième tranche d'animation 2019-2022.**

L'animation est portée par l'Etat (DDTM 33). Elle est assurée, via un marché public, par un groupement constitué du CEN Nouvelle-Aquitaine et de la Chambre d'agriculture de la Gironde.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a désigné Pascal TARTARY animateur du site. Dans ce cadre, les missions portent principalement sur de l'animation territoriale dans l'objectif de faire émerger des démarches contractuelles (contrat Natura 2000 et Charte) et/ou projets contribuant au DOCOB, l'accompagnement des études d'incidences et des expertises spécifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniale.

La Chambre d'agriculture de la Gironde a nommé Manon DANIAU co-animatrice du site, assistée de Noémie OSTANDIE. Elle a en charge les relations avec le monde agricole et les expertises agro-écologiques dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques.

Ce groupement est encore actif jusqu'à la fin du marché public, puis les deux structures émergeront sur deux dispositifs distinctes à compter de 2023. Dans les faits, elles travailleront toujours en étroite collaboration.

- **Bilan d'animation 2019/2022**

- Informations auprès des collectivités. Un travail collaboratif a été entrepris, dès le début de l'animation, et se poursuit avec le SIETRA dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Pimpine (Cf. suite du compte rendu), avec la Communauté de communes des portes de l'Entre-deux-Mers dans le cadre de leur plan Paysage, avec le Syndicat mixte

d'études et d'aménagement de la Garonne pour le Programme d'action de prévention des inondations de la Garonne, ainsi que la commune de Latresne. **En 2022, l'animateur a participé à plusieurs comités techniques dans le cadre de la rédaction du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Pimpine et a fourni des préconisations de gestion sur les travaux en rivière qui seront entrepris sur le secteur.**

- Animation du site internet. Une page internet de chacun des deux sites Natura 2000 a été déployée lors du deuxième trimestre 2021. Vous pouvez retrouver toutes les informations aux adresses suivants : <https://reseau-hydrographique-pimpine.fr/> & <https://carrieres-cenac.fr/>

Ces sites sont transférables en cas de changement d'animateur. Ces pages intègrent de nouvelles rubriques :

- une page d'accueil avec des actualités (12 durant cette phase d'animation);
- une page de présentation de la démarche Natura 2000 à différentes échelles géographiques ;
- une page de présentation du site avec une cartographie et la liste des espèces ;
- une page dédiée aux outils de gestion avec les contrats Natura 2000, les mesures agro-environnementales et la charte ;
- une présentation de l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- un formulaire de contact ;
- une rubrique spécifique de téléchargement des principaux documents de la vie du site.

En 2022, cinq nouveaux articles sont venus compléter les actualités du site. Il s'agit essentiellement d'articles sur des sujets nationaux.

- Réalisation des newsletters. Parallèlement à cette page internet, une newsletter présentant les principales actualités des sites et nationales ont été réalisées en novembre 2021 et envoyée à 75 destinataires.

En 2022, une newsletter verra le jour d'ici la fin de l'année pour présenter ce compte rendu et diffuser la présentation faite en comité de pilotage.

- Prise de contact avec les propriétaires et les exploitants. 13 propriétaires, collectivités ou exploitants ont été contactés durant cette phase d'animation.

En 2022, ce sont 2 structures ou personnes qui ont été démarchées pour s'engager dans la démarche Natura 2000.

- Contractualisation Natura 2000. Sur les 13 personnes ou structures contactées, six se sont dits favorables à l'élaboration d'un diagnostic de propriété. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Il sert de base de réflexion pour la mise en œuvre d'actions de gestion sur le site.

En 2022, les diagnostics entrepris ont identifié des pistes de gestion en matière de restauration de la ripisylve du cours d'eau, d'entretien des prairies par la fauche, ou le pâturage et de création d'îlots de sénescence.

- Contractualisation mesures agro-environnementales et climatiques. Sur les 13 personnes ou structures contactées, cinq se sont dits favorables à l'élaboration d'un diagnostic d'exploitation. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une exploitation et de définir les actions agro-

environnementale pour y répondre. Il sert de base de réflexion pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques sur le site.

En 2022, les diagnostics entrepris ont identifié des pistes de gestion en matière de lutte biologique par confusion sexuelle en vigne, de l'adaptation de date de fauche et des ajustements de période de pâturage en prairie. Malheureusement, la lutte biologique n'a pas été retenue sur le territoire malgré l'intérêt qu'elle porte pour la réduction des insecticides et la conservation des chauves-souris.

Pour pallier à cela, l'animateur a fait remonter cette problématique auprès de son réseau, sans succès jusque-là. Le CEN poursuit ses actions de réseau afin que cette mesure ne soit pas uniquement appréhendée d'un point de vue « pollution des eaux » mais qu'elle soit également regardée sous l'angle de la conservation de la biodiversité.

- Engagement au titre de la Charte Natura 2000. Sur 13 propositions formulées auprès de propriétaires, exploitants agricoles et collectivités, une charte milieux est en passe d'être signée et trois autres auprès d'acteurs socio-économiques.

Sur 2022, le SIETRA est devenu signataire de la charte Natura 2000 sur ses propriétés et au titre des usagers du site.

Il est indiqué aux collectivités participantes du COPIL qu'elles peuvent valoriser, si elles le souhaitent, leurs pratiques existantes en faveur de la biodiversité par la signature de cette charte. Aucun engagement financier n'est nécessaire dans ce cadre, il suffit qu'elles se rapprochent de l'animateur Natura 2000 du site pour appréhender les attendus.

Tableau I : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
ASSXXX1	2018-2022	-	Pêche	-
ASSXXX2	2020-2025	-	Naturaliste	-
COLTER1	2022-2027	Milieu ouvert humide Milieu forestier	Collectivité territoriale	11 ha

- Déploiement de mesures hors contrat. Un projet est actuellement en cours sur le territoire. Ils portent sur une stratégie d'acquisition d'espaces naturels par le Conservatoire d'espaces naturels. Pour information, cette stratégie s'étend sur plusieurs années.

En 2022, aucun nouveau projet de connaissance n'a été porté.

- Soutien aux programmes de développement durable du territoire. Durant cette tranche d'animation, l'animateur a participé au plan d'aménagement de prévention des inondations, auprès de la communauté de communes des portes de l'Entre-deux-Mers pour son plan Paysage et à plusieurs reprises en COTECH et COPIL de plan pluriannuel de gestion du bassin versant.

Seul le plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Pimpine rentre dans ce cadre cette année

Tableau II : Actions du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Ouille pouvant ouvrir droit à financement de Natura 2000 au travers des contrats.

Code de l'action	Dénomination de l'action
GE1.1	Entretien des prairies par la fauche
GE1.2	Entretien des mégaphorbiaies
GE1.3	Entretien des prairies par le pâturage
GE1.6	Entretien de ripisylve, de la végétation de berges et enlèvement raisonné des embâcles
GE1.9	Elimination ou limitation des espèces indésirables

Code de l'action	Dénomination de l'action
GE2.5	Préservation et restauration des frayères
RE1.3	Restauration de la ripisylve et de la végétation de berges
RE2.2	Restauration de la diversité physique des cours d'eau et de leur dynamique
TU1.3	Aménagement du linéaire et des ouvrages de franchissement routier
TU2.1	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
TU2.2	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur

- Evaluation des incidences. Sept projets ont été soumis à ce régime entre 2019-2022 (détail dans la tableau ci-dessous).
En 2022, deux projets (à notre connaissance) ont été soumis à ce régime réglementaire.

Tableau III : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence sur le site

Identifiant	Procédure	Objet	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Projet 1	Etude d'impact	Construction d'un lotissement	-	-	-
Projet 2	Schéma	PLU	-	-	Favorable
Projet 3	Cas par cas	Construction d'un lotissement	-	-	Favorable
Projet 4	Loi sur l'eau	Construction d'un lotissement	2 ha	-	?
Projet 5	Loi sur l'eau	Ouvrage de franchissement	-	Hors site	Demande de précision sur les espèces
Projet 6	Procédure évaluation environnementale des plans et programmes	Révision du PLU	-	-	Favorable
Projet 7	Loi sur l'eau	Construction d'un collège	-	Hors site	En cours d'instruction

• Evaluation des mesures de gestion

- Etat de conservation des habitats et des espèces.

Tableau IV : Tendances de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site de la Pimpine

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles à faciès d'emboussonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometelia</i>)	8,15 ha	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Aucune action entreprise sur ce milieu. La dynamique actuelle tend vers la fermeture du milieu. Par ailleurs, les possibilités d'entretien par pastoralisme s'amenuisent sur le territoire.
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2 ha	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	Aucune action entreprise sur ce milieu, mais une perspective positive dans le cadre de la mise en œuvre du PPG sur la bassin versant

6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	30 ha	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	Aucune action entreprise sur ce milieu. La dynamique actuelle tend vers la fermeture du milieu. Par ailleurs, les possibilités d'entretien s'amenuisent sur le territoire.
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	48,4 ha	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Aucune action entreprise sur ce milieu, mais une perspective positive dans le cadre de la mise en œuvre du PPG sur la bassin versant

Tableau V : Tendence de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire des sites

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1041 - Cordulle à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	A préciser	A préciser	↘	↘	A préciser	Perspective positive dans le cadre de la mise en œuvre du PPG sur la bassin versant
1044 - Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	A préciser	Bon	→	→	Bon	
1060 - Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	A préciser	Mauvais	→	→	Mauvais	Altération des prairies, mais perspective positive avec le PPG sur la bassin versant
1065 - Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	A préciser	Moyen	→	→	Moyen	Dynamique nationale positive, mais aucune action n'a été entreprise sur le site
1083 - Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	A préciser	Bon	→	→	Bon	Dynamique nationale positive, mais aucune action n'a été entreprise sur le site
1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>	A préciser	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	La population semble avoir disparu suite à l'expansion des écrevisses exogènes sur la tête de bassin-versant
1096 - Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	A préciser	Mauvais	n.c.	n.c.	Mauvais	Perspective positive dans le cadre de la mise en œuvre du PPG sur la bassin versant
1126 - Toxostome <i>Chondrostoma toxostoma</i>	A préciser	A préciser	n.c.	n.c.	A préciser	
1220 - Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	A préciser	Moyen	↘	↘	Mauvais	Perspective positive avec le PPG sur la bassin versant
1303 - Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	A préciser	Mauvais sur Pim. Moyen sur Cénac.	↘	↘	Mauvais à très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 - Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	A préciser	Mauvais sur Pim. Mauvais sur Cénac.	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats

1305 - Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i>	A préciser	A préciser	Non évalué	Non évalué	A préciser	
1307 Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	A préciser	Mauvais sur Pim. Mauvais sur Cénac.	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1308 - Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	A préciser	Moyen sur Pim. Moyen sur Cénac.	→	→	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1310 - Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	A préciser	Mauvais sur Pim. Indéterm. sur Cé.	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1321 - Murin à oreille échanquée <i>Myotis emarginatus</i>	A préciser	Mauvais sur Pim. Mauvais sur Cénac.	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1323 - Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	A préciser	Moyen sur Pim. Moyen sur Cénac.	↘	↘	Mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1324 - Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	A préciser	Moyen sur Pim. Mauvais sur Cénac.	↘	↘	Mauvais à très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1355 - Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	A préciser	Moyen	↗	↗	Moyen à bon	Perspective positive dans le cadre du PPG de la Pimpine et aux regards des évaluations nationales
1356* - Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i>	A préciser	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évaluations nationales
1607* - Angélique des estuaires <i>Angelica heterocarpa</i>	A préciser	Bon	→	→	Bon	Perspective positive dans le cadre du PPG de la Pimpine et aux regards des évaluations nationales

o Atteintes des objectifs du document d'objectifs.

Tableau VI : Niveau d'atteinte des objectifs du document d'objectifs du site de la Pimpine

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
ODD1 - Maintenir et améliorer les fonctionnalités hydrologiques des milieux aquatiques et humides	OO11 - Maintenir et restaurer les zones naturelles d'expansions des crues et l'engorgement des milieux connexes au cours d'eau	50%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
	OO12 - Maintenir et encourager la gestion raisonnée du réseau hydrographique	50%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
	OO13 - Restauration du corridor arboré dans les secteurs dépourvus de ripisylve	20%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
	OO14 - Rétablir la continuité écologique du réseau hydrographique	20%	Un ouvrage a été réhabilité dans ce cadre, augmenter par le PPG
	OO15 - Améliorer la qualité de l'eau pour	50%	Au travers de l'action du Syndicat

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
	concourir à l'objectif de "bon état écologique des milieux aquatiques" conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)		de rivière, augmenter par le PPG
	OO16 - Maintenir et encourager la gestion raisonnée des plans d'eau	20%	Un diagnostic a été produit, perspectives augmentées dans le cadre du PPG
	OO17 - Restauration des habitats piscicoles et de la capacité d'accueil	0%	Perspectives positives dans le cadre du PPG
ODD2 - Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire	OO21 - Adapte - les pratiques d'élevage et de fauche aux enjeux écologiques du site	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
	OO22 - Maitriser la progression des ligneux sur les milieux ouverts	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
	OO23 - Lutter contre les espèces exogènes envahissantes	20%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
	OO24 - Maintenir et favoriser le développement des mégaphorbiaies en linéaire ou en surfacique	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective, perspective positive au travers du PPG
	OO25 - Restaurer les pelouses sèches en déprise par une gestion adaptée	0%	Aucune action sur le sujet
ODD3 - Favoriser les populations de mammifères semi aquatiques et leurs habitats	OO31 - Réduire les causes de mortalité directe	20%	Un ouvrage a été réhabilité dans ce cadre, augmenter par le PPG
	OO32 - Maintenir et restaurer les habitats des mammifères semi-aquatiques	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective, perspective positive au travers du PPG
	OO33 - Encourager la réalisation d'entretien et de travaux en période non perturbante pour les espèces	50%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
ODD4 - Conserver et favoriser les populations de chiroptères et leurs habitats	OO41 - Conserver et favoriser le maintien d'éléments fixes du paysage (haies, lisières forestières, arbres isolés...) et de boisements mûres	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
	OO42 - Maintenir les surfaces de prairies pâturées	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
	OO43 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
ODD5 - Sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux du site	OO51 - Informer les usagers et les acteurs locaux sur la démarche Natura 2000	50%	Des marges de progression sont possibles auprès des collectivités et des petits propriétaires

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
	OO52 - Sensibiliser le grand public à la richesse écologique du site et à l'importance du maintien des activités traditionnelles pour leur conservation	50%	Aucune action engagée sur le sujet, mais dynamique sur le territoire
	OO53 - Informer et sensibiliser le grand public sur les espèces invasives et nuisibles	50%	Aucune action engagée sur le sujet, mais dynamique sur le territoire

Tableau VII : Niveau d'atteinte des objectifs du document d'objectifs du site de Cénac

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
ODD1 - Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO11 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	20%	Démarches entreprises mais propriétaires réticents
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO21 - Suivre les colonies de chauves-souris en hiver	100%	Réalisé bénévolement par le GCA
	OO22 - Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs	100%	Réalisé lors des précédentes tranches
	OO23 - Améliorer les connaissances concernant l'utilisation des différentes cavités	100%	L'utilisation est plutôt bien connue grâce aux investigations du GCA, ne revanche, l'utilisation du réseau sur le bassin versant est plus floue
	OO24 - Evaluer la présence hors site du Grand Rhinolophe en période de reproduction	100%	Réalisé lors des précédentes tranches
	OO25 - Evaluer la conservation des espèces	0%	
ODD3 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO31 - Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	25%	Un panneau du Département sur la piste cyclable

- Limites, freins et dynamique de l'animation 2019-2022. Cette tranche d'animation a été marquée, en premier lieu, par la crise sanitaire liée à la COVID19. Cette situation a particulièrement entravé la mise en œuvre de l'animation sur le site durant les deux premières années (2019-2021). Toutes les rencontres avec les usagers du site ont été annulées plusieurs fois de suite. Les différents confinements n'ont pas permis d'avancer comme nous le souhaitons sur les prises de contact avec les usagers. Concomitamment, les élections municipales de 2020 ont sclérosé de déploiement de nombreuses actions. Ces périodes n'étaient pas propices à l'action et les mois qui en suivirent étaient plutôt dévolus à, soit engager les promesses de campagne, soit engager

de nouvelles études lors d'un changement de municipalité, tout cela dans une période estivale qui laisse peu de place aux rencontres.

De surcroît, la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques a été freinée par l'allongement des négociations relatives à la mise en œuvre de la Politique agricole commune et à son verdissement. Dans ces conditions, des incertitudes planaient sur la contractualisation agricole. En accord avec les services de l'Etat, la Chambre d'agriculture de la Gironde et le CEN Nouvelle-Aquitaine ont tout de même engagé des actions d'enquête et de prise de contact avec différents interlocuteurs du site pour aboutir à la réalisation de diagnostics d'exploitations ou de propriétés dans la cours de l'année 2021.

Cependant, la crise du monde viticole post-COVID, plus marquée dans l'Entre-deux-mers qu'ailleurs, a également ralenti les prises de contacts. Les exploitations viticoles, cibles privilégiées par la constitution agricole du site Natura 2000, n'étaient donc pas dans des conditions favorables pour engager une réflexion sur la modification ou l'adaptation des pratiques culturales.

Malgré cela, des nombres d'actions, parfois symboliques, ont vu le jour. Grâce à l'implication du Groupe chiroptères d'Aquitaine et aux financements de l'Etat, des suivis populationnels de chauves-souris ont été menés annuellement sur la cavité principale du site. Ces suivis permettent d'avoir une idée plus précise sur l'évolution locale des populations. Le CEN a également développé une page internet dédiée, support d'une newsletter. Cette page internet permet à la fois de se renseigner globalement sur la politique Natura 2000 au niveau national et sur sa déclinaison au niveau local, tout en communiquant sur l'actualité du site ou du réseau. Même si cette action a pu voir le jour, ce n'est pas sans un délai excessif que la mise en ligne a pu se faire. En effet, le service support informatique du CEN a subi un accroissement d'activité suite à la fusion des trois anciennes structures régionales (Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine).

• Perspectives pour les prochaines années

- Procédure d'extension du site. Suite à l'élaboration du document d'objectif et aux demandes du COPIL en 2019, nous attendons le retour de l'Europe sur ce nouveau périmètre. Au final, le site de la Pimpine couvre une surface de 344,80 ha.

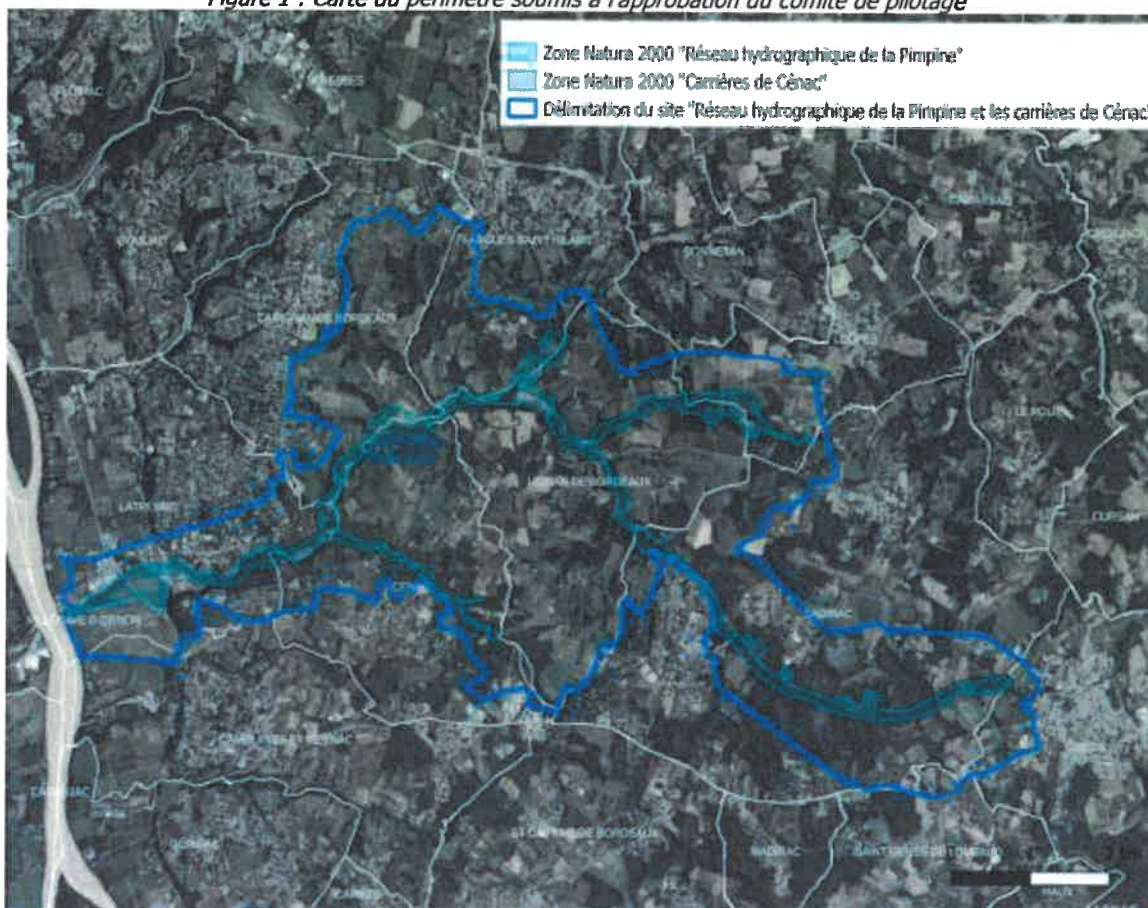
Tableau VIII : Liste des habitats d'intérêt communautaire présente sur le site de la Pimpine

Habitats	Surface	Proportion du site Natura 2000
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles à faciès d'emboussonnement sur calcaire (Festuco-Brometelia)	8,16 ha	2 %
6430 - Mégaphorbiales hygrophiles	7,75 ha	2 %
6510 - Prairies maigres de fauche	8 ha	8 %
91E0* - Forêts alluviales à <i>Aulus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	48,54 ha	14 %

- Dépôt d'un projet agro-environnemental et climatique. Dans la cadre de la nouvelle politique agricole commune 2023-2027 et de son verdissement, de nouvelles mesures d'aide agricole (MAEC) peuvent être ouvertes sur le territoire. En conséquence, il est nécessaire qu'un projet agro-environnemental et climatique (périmètre de contractualisation des MAEC) soit mis en place. Ce PAEC à enjeu biodiversité devra répondre aux problématiques de valorisation des surfaces de prairies. Sur le territoire, la Chambre d'agriculture propose un PAEC qui s'étend jusqu'au marge

d'urbanisation du site Natura 2000, en intégrant en plus les îlots PAC des exploitations déclarées.

Figure 1 : Carte du périmètre soumis à l'approbation du comité de pilotage



Ce périmètre ouvre droit à la contractualisation de 12 mesures agro-environnementales et climatiques pour les cinq prochaines années.

Tableau IX : Liste des mesures avec leur rémunération

Mesures MAEC (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	Localisée	Prairies permanentes	150,00 €
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	201,25 €
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Gestion des espèces exotiques envahissantes	Localisée	Prairies permanentes	267,01 €
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Maintien en eau des zones basses de prairies	Localisée	Prairies permanentes	215,70 €
MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles *	Localisée	Terres arables, Cultures pérennes	652,29 €
MAEC Biodiversité - Création de prairies	Localisée	Prairies temporaires	357,90 €

Mesures MAEC (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 1	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	81,95 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 2	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	145,08 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 3	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	199,57 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	254,07 €
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	Localisée	Prairies permanentes	152,50 €
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	203,75 €
MAEC Biodiversité - Ligneux	Localisée	Éléments ligneux	0,80 €
MAEC Biodiversité - Mares	Localisée	Mares	62,00 €
MAEC Biodiversité - Fossés	Localisée	Fossés	1,60 €


- Information sur les changements d'autorité de gestion. Dans la cadre de la loi 3DS (différenciation, décentralisation et déconcentration) du 21 février 2022 sur la simplification de l'action publique locale, l'autorité de gestion en matière de mise en œuvre (hors réglementaire) de la politique Natura 2000 est transférée aux Régions à compter du 1er janvier 2023. Inversement, l'Etat redevient autorité de gestion en matière de mise en œuvre des MAEC.
- Prévisionnel 2023
 - Accompagnement du Syndicat de bassin versant pour la mise en œuvre du PPG
 - Gestion administrative et financière du site
 - Poursuite des démarches de contractualisation (Contrat Natura 2000 / Charte / accompagnement MAEC)
 - Appui aux évaluations d'incidence Natura 2000
 - Poursuite des suivis écologiques
 - Faire vivre les outils de communication

- **Relevé de décisions.**

- Le bilan d'animation 2022 est validé.
- Les propositions de périmètre du PAEC et les propositions de MAEC sont validées.
- Le prévisionnel 2023 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,
ou son représentant


S. EYHERABIDE